

Ecole maternelle Lamartine - Désaffectation des locaux situés 19 rue de la Grette

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur : L'école maternelle Lamartine fonctionnait sur deux sites :

- Lamartine I : 31 ter rue Brulard,
- Lamartine II : 19 rue de la Grette.

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2002, le site de Brulard accueille l'ensemble des classes par suite de la fermeture progressive de celles qui étaient situées 19 rue de la Grette.

Le Préfet a donné un avis favorable à la désaffectation de ces locaux le 23 septembre 2002.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer favorablement sur cette désaffectation, étant précisé que les locaux précités seront mis à la disposition d'associations, cette opération s'inscrivant dans la politique municipale de développement de la vie associative.

«Mme Nicole WEINMAN : Est-ce qu'il y a déjà des demandes pour occuper ces locaux ?

M. LE MAIRE : Oui, il y a des demandes pour les occuper. Il y a même déjà des associations qui sont en train de s'y installer. Il y a une cellule de la Maison de la Prévention Routière, je crois qu'il y a Rail Miniature 25, la Concorde de Saint-Ferjeux, la plus vieille société de Besançon qui n'avait pas de local, l'Association Artiste qui donne des cours de musique à des enfants, il y a aussi je crois la Marelle qui travaille avec les jeunes enfants. Ces locaux sont en parfait état, Françoise FELLMANN, Christophe LIME et Bruno MEDJALDI gèrent ce dossier. Ai-je bien répondu à votre question ?

Mme Nicole WEINMAN : Oui.

M. LE MAIRE : Très bien».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 27 février 2003.